

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**3^e conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de
la RDC**

Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)

**Bilan et impact des Conférences nationales des Bibliothèques et Centres de
documentation (1990 et 1993)**

par

Paul TETE Wersey

**Bibliothécaire en chef-adjoint, chercheur-enseignant au département des Sciences et
Techniques documentaires de la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université
de Kinshasa et directeur de la Médiathèque francophone de la Funa de Kinshasa**

Edmond DIMWEKA Kinkela

Chargé de mission à la Documentation et Recherche de l'Information Scientifique et Technique

Au moment où se tiennent les assises de la Troisième Conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de la République Démocratique du Congo, il serait intéressant de dresser le bilan des deux éditions antérieures et d'en évaluer leurs impacts sur la profession dans le pays.

Organisée du 29 au 31 janvier 1990, à l'initiative de la Bibliothèque nationale du Zaïre, la première conférence a eu lieu à Kinshasa dans le Centre catholique Nganda de la commune de Kintambo. Elle réunissait quelques septante bibliothécaires et documentalistes issus des institutions publiques et privées, des centres culturels d'ambassades ainsi que quelques observateurs, représentants des organismes internationaux. Cette conférence avait pour principal objectif l'évaluation de la situation des bibliothèques à cette époque et la mise en place d'une politique de concertation et de collaboration entre bibliothèques. À l'issue de la conférence, un plan directeur de développement des bibliothèques et centres de documentation a été adopté et trente-cinq recommandations ont été formulées.

La deuxième conférence s'est aussi tenue dans le Centre Bondeko de la commune de Limete de Kinshasa, du 25 au 28 août 1993, sous l'égide du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Arts et de l'Unesco. Elle a réuni cent un spécialistes et responsables de bibliothèques et de centres de documentation, d'institutions publiques, d'universités et d'instituts supérieurs, d'entreprises privées, de la Bibliothèque nationale du Zaïre, ainsi que des étudiants et des futurs professionnels du domaine documentaire. Le thème central de la conférence était : «La problématique de la création d'un réseau national des bibliothèques et centres de documentation au Zaïre ». Elle était axée sur les quatre points suivants :

- la recherche des stratégies en vue de la création d'un réseau de bibliothèques et centres de documentation
- l'harmonisation des normes de conservation, de traitement et de diffusion
- l'examen de la problématique de la lecture au Zaïre et la proposition de solutions au phénomène de « non-lecture »
- l'élaboration d'une politique générale des bibliothèques

Quarante-huit recommandations ont été enregistrées au terme de cette deuxième conférence.

Bilan des deux conférences précédentes

La Première conférence (1990)

Les trente-cinq recommandations arrêtées lors de cette première édition étaient destinées aux pouvoirs publics, à la Bibliothèque nationale du Zaïre, aux institutions ayant en leur sein des bibliothèques et centres de documentation, aux bibliothèques et centres de documentation ainsi qu'aux bibliothécaires et documentalistes¹.

Recommandations destinées aux Pouvoirs publics

1. La mobilisation de façon régulière des ressources matérielles et financières au profit des institutions documentaires
2. L'affectation d'un pourcentage du Produit National Brut (PNB) dans le financement de l'information documentaire
3. La mise à contribution du Fonds culturel dans le financement des bibliothèques et centres de documentation
4. L'autorisation des institutions documentaires à générer des recettes par des services offerts au public
5. L'automatisation des institutions documentaires en vue de faciliter la gestion documentaire
6. Faire bénéficier la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ) – devenue Bibliothèque nationale du Congo (BNC) en mai 1997 – de l'exonération sur les acquisitions effectuées à l'extérieur et lui permettre de se constituer en intermédiaire attitré pour les opérations internationales d'échanges de publications

¹ Les recommandations pour les bibliothécaires et documentalistes ne seront pas développées dans les points qui vont suivre

7. La mise à contribution, via le Département de l'administration, de l'administration du territoire et de la décentralisation des entités décentralisées pour redynamiser les activités culturelles des bibliothèques publiques de leur ressort

Aucune de ces recommandations n'a été exécutée. Si la deuxième recommandation portant sur le financement de l'information documentaire n'a pas été mise en place à l'époque, il n'existe encore aucune évolution aujourd'hui. Les bibliothèques et centres de documentation de la République Démocratique du Congo ne disposent toujours pas de budget.

Recommandations destinées à la Bibliothèque nationale du Zaïre

8. L'organisation d'une concertation nationale en vue de faciliter le choix et la comptabilité des logiciels
9. L'organisation des sessions de formation et de recyclages de courte durée au profit des bibliothécaires
10. L'initiation d'une enquête au niveau national sur l'état des besoins en personnel qualifié et semi qualifié
11. L'établissement annuel de la Conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation en République Démocratique du Congo
12. La création, en son sein, d'un bureau d'expertise chargé d'élaborer des projets de demande de financement auprès des organismes internationaux
13. L'organisation de sessions d'alphabétisation
14. La sollicitation d'un budget conséquent en vue de remplir sa mission : la promotion de la lecture en fournissant les bibliothèques publiques en ouvrages
15. Le transfert des prérogatives du Secrétariat général de la Culture et des Arts en matière de biens, de droits et d'obligations reconnues à la Direction des Bibliothèques et de la Documentation en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 09-010
16. Procéder à l'inventaire exhaustif des bibliothèques publiques en vue de leur réhabilitation
17. Recourir aux « bons Unesco » pour la constitution d'un budget, et aux organismes internationaux, pour la relance des bibliothèques publiques en matière de dons et d'échanges documentaires externes ou internes
18. Servir d'intermédiaire entre les bibliothèques du Zaïre et le Département de l'enseignement primaire et secondaire pour l'acquisition des « bons Unesco »
19. Encourager chaque bibliothèque à produire régulièrement les listes de ses nouvelles acquisitions pour qu'elles puissent être transmises aux antennes régionales de la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ)
20. Encourager l'établissement des normes de catalogage des noms zaïrois dans un délai suffisamment raisonnable et mettre à la disposition des bibliothèques du Zaïre des exemplaires de fiches d'ouvrages déjà catalogués

Ces recommandations n'ont pas été appliquées mais on peut quand même remarquer ceci : quelques sessions de formation et de recyclage ont été organisées (recommandation n° 9), l'article 9 de l'ordonnance n° 09-010 a été appliqué à la Bibliothèque nationale pendant un court laps de temps avant que le Secrétariat général ne reprenne certaines de ses attributions (recommandation n° 15) et l'inventaire exhaustif des bibliothèques publiques a eu lieu même si la réhabilitation n'a pas suivi (recommandation n° 16).

Recommandations destinées aux Institutions organisant des bibliothèques et centres de documentation

21. La revalorisation du statut des bibliothécaires et documentalistes au sein de leurs institutions
Cette unique recommandation n'a pas été mise en œuvre.

Recommandation destinée aux Bibliothèques et centres de documentation

22. La mise sur pied des mécanismes de diffusions et de marketing de l'information documentaire.

Cette recommandation avait trait au catalogage des noms des auteurs zairois selon leur ordre de présentation sur la page de titre : le premier élément devant être présenté en entier et en lettres capitales. Elle n'a jamais été exécutée.

La Deuxième conférence de 1993

Les quarante-huit recommandations formulées lors de ce forum avaient pour sujet les points suivants:

- Les rencontres professionnelles internationales
- La conservation et l'analyse des documents
- La coordination des activités des bibliothèques
- Les outils de diffusion
- La Commission de normalisation
- La définition et la création des bibliothèques et des réseaux de bibliothèques : leur structure de fonctionnement et leurs attributions
- La mise à disposition d'infrastructures adéquates pour les bibliothèques publiques
- Le financement des bibliothèques publiques par les entités territoriales décentralisées
- L'organisation des bibliothèques scolaires centrales et leur financement par l'État et les établissements concernés
- Le soutien et l'encouragement des initiatives privées dans le domaine du livre et de la lecture
- L'instauration de la semaine anglaise pour inciter les familles à lire
- Le financement de la Bibliothèque nationale
- L'enseignement de la lecture promotionnelle
- L'amélioration des conditions de vie des parents
- L'organisation de compétitions culturelles dans et entre les écoles
- La recherche scientifique et l'autoformation dans l'enseignement supérieur et universitaire
- La familiarisation des étudiants des classes de recrutement avec la bibliothèque
- Le changement de comportement des bibliothécaires
- La formation du personnel des bibliothèques et des centres de documentation
- La formation du personnel, qualifié et semi-qualifié, des bibliothèques
- L'inspection des bibliothèques
- La publication des nouvelles anthologies de la Littérature zairoise
- La lecture
- La collaboration entre les associations culturelles et les structures gouvernementales
- L'organisation de bibliothèques dans les entreprises publiques et privées
- La publication et la diffusion de la bibliographie nationale
- La médiatisation des activités de la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ)
- Le maintien d'activités culturelles à Kinshasa et à l'intérieur du pays grâce aux missions de coopération multilatérale
- La création d'un réseau national des bibliothèques
- La mobilisation des ressources financières et matérielles
- L'automatisation des bibliothèques
- L'organisation de la « Lecture pour tous »
- Les publications et manifestations scientifiques et culturelles
- Le renouvellement de la documentation
- La revalorisation du statut social du bibliothécaire et du documentaliste
- L'ouverture des institutions documentaires aux initiatives documentaires extérieures
- La création des nouvelles institutions nationales de la documentation.

Elles étaient destinées : aux pouvoirs publics, à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques et centres de documentation, aux bibliothécaires et documentalistes, aux entreprises publiques et privées, aux écoles, aux établissements de l'enseignement supérieur et universitaire, aux maisons d'éditions, aux parents et aux familles, aux associations culturelles, aux institutions organisant en leur sein des bibliothèques et centres de documentation et aux missions de coopération multilatérale.

Recommandations destinées aux Pouvoirs publics

1. Assurer la participation du Zaïre aux rencontres professionnelles internationales et celles spécialement organisées par l'International Organisation for Standardization (ISO), l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) et l'Association française de normalisation (AFNOR)
2. Créer dans chaque bibliothèque un service de reliure et de restauration des documents
3. Recourir au système des microcopies (microfiches et microfilms) pour pallier au phénomène de l'explosion documentaire
4. Sauvegarder le patrimoine audio-visuel des entreprises publiques du trafic illicite
5. Respecter la législation en matière de droit d'auteur
6. Créer une Commission permanente au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur, universitaire et de la Recherche scientifique à l'instar de la Commission permanente des études
7. Appliquer strictement les mesures d'hygiène : nettoyage systématique de la bibliothèque à l'eau pour l'élimination de la poussière et aération systématique des salles
8. Soumettre les agents de bibliothèque à un examen médical tous les six mois
9. Visites régulières d'un médecin du travail dans les bibliothèques
10. Manipuler des produits chimiques et toxiques de manière sécurisée et éviter, tout contact avec la peau, l'ingestion du produit et de manger avec les mains souillées
11. Interdire de fumer dans la bibliothèque
12. Transformer la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ) en Centre national de l'International Standard Book Number (ISBN) et de l'International Standard Serial Number (ISSN)
13. L'accréditation de la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ) comme bibliothèque dépositaire des normes AFNOR et ISO
14. Donner des instructions aux Entités territoriales décentralisées pour qu'elles mettent à la disposition des bibliothèques publiques les infrastructures adéquates et conformes aux normes bibliothéconomiques admises
15. Donner des instructions aux Entités territoriales décentralisées pour qu'elles prévoient dans leur budget le financement des bibliothèques publiques
16. Exiger des écoles appartenant au même centre scolaire d'organiser des bibliothèques scolaires centrales dont le financement est assuré par l'État et par l'ensemble des établissements concernés
17. Soutenir et encourager les initiatives privées dans le domaine du livre et de la lecture par l'octroi de certaines facilités (exonération, dons,...)
18. Instaurer la semaine anglaise
19. Accorder à la Bibliothèque nationale les moyens matériels et financiers suffisants pour lui permettre de réaliser sa mission
20. Mettre sur pied un système d'enseignement de lecture promotionnelle et efficace pour les écoles primaires
21. Donner les moyens aux parents de procurer à leurs enfants les manuels et les fournitures scolaires exigées
22. Encourager la recherche scientifique et l'autoformation par la lecture
23. Créer une inspection des bibliothèques publiques
24. Former le personnel qualifié et semi-qualifié
25. Mobiliser des ressources financières et matérielles par : la recherche de nouvelles sources de financement, engagement des pouvoirs publics et des institutions privées dans le financement des bibliothèques, l'expansion du mécénat, l'organisation régulière de journées de collecte de fonds en vue de la promotion des institutions documentaires, la création d'un bureau d'expertise au sein de la Bibliothèque nationale du Zaïre pour aider les autres bibliothèques à élaborer des projets de demande de financement auprès des organismes internationaux et l'autofinancement des bibliothèques universitaires par le mécanisme des droits perçus auprès des étudiants de premier graduat contre une carte unique d'accès à toutes les bibliothèques universitaires.
26. Automatiser les bibliothèques
27. Organiser la « Lecture pour tous »

28. Revaloriser le statut social du bibliothécaire et du documentaliste
29. Encourager l'ouverture des institutions documentaires aux initiatives documentaires extérieures
30. Créer de nouvelles institutions nationales de la documentation, notamment, un Conseil national du livre et un Conseil supérieur de la documentation
31. Créer un réseau national des bibliothèques
32. Encourager les publications et les manifestations scientifiques et culturelles
33. Veiller au renouvellement de la documentation

La moitié de ces recommandations ont été exécutées à des degrés divers. Ainsi, La participation de la République Démocratique du Congo est à présent assurée (recommandation n°1) malgré le fait que les contacts sont souvent pris avec beaucoup de retard, que les décideurs sont souvent assez réticents à offrir les moyens nécessaires aux délégués et que la lenteur, due aux formalités administratives, empêche souvent la participation de la République Démocratique du Congo à des rencontres professionnelles internationales. Chaque bibliothèque, suivant son organisation interne, dispose d'un service de reliure et de restauration des documents (recommandation n° 2). Les mesures d'hygiène et de sécurité sont appliquées (recommandations n° 7, 10 et 11). La Bibliothèque nationale du Congo est devenue le centre national de l'ISBN depuis le 23 mai 2005 (recommandation n° 12). Les initiatives privées de promotion du livre et de la lecture sont à présent encouragées (recommandation n° 17). La Bibliothèque nationale dispose de moyens matériels suffisants pour exercer sa mission (recommandation n° 19). Quelques rares bibliothèques encouragent la recherche scientifique et l'autoformation grâce à des visites guidées à l'intention des étudiants des classes de recrutement et à des séances d'initiation à la recherche documentaire (recommandation n° 22). La formation du personnel qualifié et semi-qualifié est organisée dans des écoles de bibliothéconomie établies à Kinshasa par le biais, entre autres, de stages professionnels (recommandation n° 24). Quelques bibliothèques ont pu être automatisées grâce aux aides étrangères (recommandation n° 26), citons, la bibliothèque Saint Pierre Canisius et celle du Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDERSUK). Le projet « Lecture pour tous » a été organisé à Kinshasa grâce au projet français du même nom (recommandation n° 27). On remarque aussi quelques cas isolés d'encouragement de l'ouverture des institutions documentaires aux initiatives extérieures (recommandation n° 29). Un effort remarquable est fourni par les institutions documentaires, particulièrement par le centre culturel français, pour la promotion des publications et des manifestations scientifiques (recommandation n° 32). Le renouvellement de la documentation est une réalité grâce à l'aide étrangère (recommandation n° 34).

Recommandations destinées à la Bibliothèque nationale

34. Le siège du catalogue collectif est la Bibliothèque nationale du Zaïre.

Chaque bibliothèque du réseau sera tenue de faire parvenir à ce siège la fiche comportant la notice bibliographique et recevra en retour un code d'identification. En tant que siège du catalogue collectif, la Bibliothèque nationale du Zaïre se doit de :

35. publier et diffuser régulièrement la Bibliographie nationale
36. promouvoir ses activités au travers des medias officiels et privés

Le catalogue collectif n'a jamais vu le jour et la Bibliographie nationale a été publiée uniquement en 2000 et 2001, seule la recommandation de promotion des activités est réalisée.

Recommandations destinées aux Bibliothèques et centres de documentations

37. Respecter la température exigée par la plupart de fabricants pour les documents audiovisuels, soit quinze degré Celsius, en évitant la poussière et les champs magnétiques
38. Dépouiller et indexer systématiquement tous les documents d'une bibliothèque
39. Utiliser les normes ISBD diffusées par l'AFNOR, ainsi que celles de l'ISO
40. Standardiser les règles relatives au catalogue des normes zaïroises. À ce sujet, seul le premier élément du nom doit être transcrit en lettres capitales, tandis que les éléments subséquents doivent l'être en minuscules
41. Utiliser la Classification décimale Dewey dans toutes les bibliothèques du réseau. Cette classification avait déjà été adoptée par les Bibliothèques nationales, universitaires et par les

Écoles de bibliothéconomie du Zaïre. Cela se justifie par la simplicité de sa structure, sa grande diffusion dans le monde et sa mise à jour continuelle

42. Ajouter la date de publication dans la cote de l'ouvrage
43. Normaliser les fiches des notices bibliographiques, soient 7.5 x 12.5 cm pour les monographies et 10 x 15 cm pour les audiovisuels
44. Créer quatre types de catalogues : un catalogue alphabétique des auteurs et d'anonymes, un catalogue alphabétique de titres, un catalogue analytique et un catalogue systématique. Le catalogue systématique pourra servir au besoin de catalogue topographique
45. Élaborer un catalogue collectif comprenant, outre la cote de l'ouvrage, un code d'identification de la bibliothèque d'origine. Ce catalogue sera conservé à la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ)
46. Chaque bibliothèque sera tenue de faire parvenir à la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ) la fiche comportant la notice bibliographique. De la sorte, la Bibliothèque nationale du Zaïre (BNZ) devient le centre national du catalogue collectif et devra attribuer un code d'identification à chaque bibliothèque du réseau
47. Créer plusieurs réseaux sectoriels de bibliothèques et de centres de documentation en République du Zaïre avec des structures nationales de coordination allant jusqu'au milieu rural. Ces structures nationales seront réparties suivant les types d'unités documentaires

Le sérieux du dépouillement systématique de tous les documents (recommandation n° 38) dépend d'une bibliothèque à l'autre. De manière générale on constate que la plupart des bibliothèques accumule un énorme retard en cette matière faute d'outils de travail adéquat (Fiches, fichiers, normes) mais surtout faute de savoir faire (manque d'initiation au catalogage et à l'indexation). Les normes ISBD et de ISO sont utilisées (recommandation n° 39) et les règles relatives au catalogue des normes zairoises ont été standardisées (recommandation n° 40). La classification décimale Dewey est utilisée dans toutes les bibliothèques du réseau (recommandation n° 41), la date de publication a été ajoutée dans la cote de l'ouvrage (recommandation n° 42), les notices bibliographiques sont créées suivant des formats normalisés (recommandation n° 43) et les quatre catalogues ont été créés (recommandation n° 44). Le reste des recommandations n'a pas été exécuté.

Recommandations destinées aux Bibliothécaires et documentalistes

48. Se former pour cesser d'être des magasiniers pour devenir des agents de promotion du livre, de la lecture et de la science

Si il faut reconnaître qu'il y a de plus en plus de bibliothécaires et de documentalistes formés, ils sont souvent limités par de bonnes conditions de travail.

Recommandation destinée aux Entreprises publiques et privées

49. Organiser des bibliothèques en leur sein et favoriser les activités culturelles autour d'elles
Cette recommandation n'a pas été exécutée.

Recommandations destinées aux Écoles

50. Enjoindre aux écoles d'une même zone urbaine ou d'un même centre scolaire d'organiser des bibliothèques centrales dont le financement est assuré par l'État et par l'ensemble des établissements concernés
51. Organiser au niveau des écoles et entre les écoles des compétitions culturelles (concours d'éloquence, prix du meilleur lecteur, prix de la meilleure dissertation, club de lecture, ...)
Ces recommandations n'ont pas été exécutées.

Recommandations destinées aux Établissements de l'enseignement supérieur et universitaire

52. Encourager la recherche scientifique et l'autoformation par la lecture
53. Mettre les étudiants en contact avec la bibliothèque dès la première année, notamment dans le cadre de visites guidées et grâce aux cours d'initiation à la recherche scientifique
Ces deux recommandations ont été exécutées.

Recommandations destinées aux Maisons d'éditions

54. Publier de nouvelles anthologies consacrées à la littérature zaïroise et diffuser celles qui existent déjà
 55. Contribuer à susciter le goût de la lecture auprès de la population par la publication des livres, des revues et des périodiques en langue nationale
- Ces deux recommandations n'ont pas été exécutées.

Recommandations destinées aux Familles

56. Inculquer aux enfants le goût et l'amour du livre et de la lecture
 57. Remettre aux enfants des livres en cadeaux de livres et pas seulement des habits et des jouets
- Ces deux recommandations n'ont pas été exécutées.

Recommandation destinée aux Associations culturelles

58. Collaborer au niveau des structures gouvernementales avec les ministères concernés par leurs activités et donc principalement ceux de l'Éducation nationale :
 - le Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP)
 - le Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU)
 - le Ministère des Affaires sociales, de la Culture et des Arts et des Jeunesses et Sports
- Cette recommandation a été exécutée.

Recommandation destinée aux Institutions ayant en leur sein des bibliothèques et des centres de documentation

59. Encourager les personnes oeuvrant dans les bibliothèques et centres de documentation à suivre une formation appropriée au sein des établissements existants par des recyclages et des séminaires dans le but d'un meilleur rendement dans l'exercice de leurs fonctions.
- Cette recommandation a été exécutée.

Recommandations destinées aux Missions de coopération multilatérale

58. Maintenir et intensifier l'organisation des activités culturelles à Kinshasa et à l'intérieur du pays
59. Encourager l'ouverture des institutions documentaires aux initiatives documentaires extérieures

Ces deux recommandations ont été exécutées grâce aux interventions de la Belgique, de la France, du Canada et des États-Unis.

Au regard de ce qui précède, on peut conclure en toute objectivité que le bilan des deux conférences précédentes est largement négatif. Sur les quatre-vingt trois recommandations formulées, trente-trois seulement ont pu être exécutées (39.75 %) souvent grâce à la seule volonté des bibliothécaires et documentalistes, des bibliothèques et centres de documentation et surtout grâce à l'aide étrangère. La contribution des pouvoirs publics a été quasi inexistante. En considérant les recommandations telles qu'elles ont été énoncées, le tableau suivant présente la part d'exécution de chaque partenaire du livre et de la lecture publique.

Tableau N°17. La part d'exécution de chaque partenaire du livre et de la lecture publique

N° partenaire cible	Nombre de recommandation	Nombre de recommandation reçue, exécutée (totalement ou partiellement)	%
1. Bibliothécaire et documentaliste	1	1	100
2. Associations culturelles	1	1	100
3. Missions de coopération multilatérale	2	2	100
4. Établissements de l'ESU	2	2	100
5. Bibliothèques et centres de documentation	12	7	58.3
6. Institutions organisant des bibliothèques et centres de documentation	2	1	50
7. Pouvoirs publics	40	16	40
8. Bibliothèque nationale	16	3	18.7
9. Écoles	2	0	0
10. Familles	2	0	0
11. Maisons d'éditions	2	0	0
12. Entreprises publiques et privées	1	0	0

Si on tient compte des efforts fournis et des difficultés rencontrées par les uns et les autres, les pourcentages peuvent être légèrement modifiés.

Impact des deux Conférences précédentes

Le bilan de ces deux conférences a été très négatif et, en toute logique, elles n'ont pas eu d'impact positif sur les professions de bibliothécaires et de documentalistes dans notre pays. Les actes de ces deux conférences n'ont jamais été publiés. Les bibliothécaires et les documentalistes qui ont formulé ces recommandations les ont oubliées au fil du temps après les avoir écoutées lors des clôtures de ces forums. Il ressort de l'analyse de différentes recommandations inventoriées lors de ces deux rencontres que les principaux problèmes des institutions documentaires de la République Démocratique Congo sont les suivants :

- l'absence d'une politique nationale en matière de livre, des bibliothèques et de la lecture publique
- l'absence d'une législation indiquant clairement la responsabilité de l'État, elle a des entités territoriales décentralisées, des institutions publiques et privées, des écoles et des universités dans l'organisation, le financement de bibliothèques et la promotion de la lecture
- le manque de moyens budgétaires dus à l'inexistence récurrente de budget d'investissement et de fonctionnement
- l'inadéquation des installations et l'absence d'une structure gouvernementale chargée d'assurer la médiation entre l'État et les bibliothèques
- le non renouvellement des collections
- la vétusté des outils de travail
- le manque de personnel en nombre et en qualification

Pour arriver à un changement rapide dans ce domaine. Les bibliothécaires et les documentalistes congolais doivent cesser de rêver, en continuant à attendre que la manne leur tombe du ciel, c'est-à-dire que les autres travaillent en leur lieu et place. Ils doivent devenir plus pragmatiques. Ils doivent tous s'investir pour que le plus rapidement possible une politique du livre, des bibliothèques et de la lecture publique existe finalement dans ce pays. En nous inspirant du manifeste de l'Unesco pour la

bibliothèque publique et de la charte, nous pouvons arriver à soumettre au législateur un projet de loi sur le livre, les bibliothèques et la lecture publique dans notre pays.

Recommandations finales

Les actes de cette conférence doivent être publiés et diffusés dans le meilleur délai afin qu'on ne retombe plus dans la situation que nous déplorons aujourd'hui. Et enfin, que la prochaine conférence ait comme thème central : « Livre, bibliothèques et lecture en République Démocratique du Congo ». À cette occasion, seront élaborés des projets de lois sur le livre, les bibliothèques et la lecture publique.